SERVICE VICINAL
Ingénieur d'Arrondissement
Le
ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE
904 A

Préfecture de la Somme

2ème Division

Loi du 14 Mars 1919

Projet d'aménagement

Commune d'Hargicourt

A
1er avril 1926
276

PREFECTURE DE LA SOMME

ARRETE DU 26 MAI 1923

Le Préfet de la Somme
Officier de la Légion d' Honneur

Vu l'arrêté préfectoral du 10 Mai 1919 classant la commune d'Hargicourt parmi celles tenues de faire établir un plan d'alignement et de nivellement des parties à reconstruire ainsi qu'une étude sommaire du projet d'aménagement d'embellissement et d'extension;

Vu le projet d'aménagement dressé par le Service de la Reconstitution Foncière et du Cadastre suivant les directives de l'étude sommaire d'aménagement dressé par MM. Gaudibert et Jumelle, architectes à Paris;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d' Hargicourt en date du 16 novembre 1919 approuvant cette étude sommaire;

Vu le plan général des alignements de la commune d' Hargicourt dressé par le Service de la Reconstitution foncière et du cadastre;

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Hargicourt en date du 6 mars 1923 approuvant le plan général d'alignement;

Vu le procès-verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé dans la commune d' Hargicourt sur le projet d'aménagement et le plan général d'alignement et ensemble les avis du commissaire enquêteur, du Maire et du Conseil Municipal;

Vu l'arrêté préfectoral en date de ce jour approuvant le plan général d'alignement de la commune d' Hargicourt pour la voirie urbaine et la voirie vicinale;

Vu la loi du 14 mars 1919 sur l'extension et l'aménagement des villes et villages;

../..

Vu les lois des 16 septembre 1807, 21 Mai 1836, 3 mai 1841, 20 aout 1861, 15 février 1902 et 17 avril 1919

Vu l'ordonnance du 23 août 1835;

Vu la loi du 31 Mai 1921, article 24;

Vu les décisions de la Commission départementale de la Somme en date de ce jour;

Considérant que la commune de Hargicourt n'est pas comprise parmi les agglomérations spécifiées à l'article ler de la loi du 14 mars 1919 sur l'extension et l'aménagement des villes et villages;

Considérant que les dispositions générales de l'étud sommaire du projet d'aménagement comprennent à l'exclusio de tous autres travaux:

a) l'application immédiate du plan d'alignement des rues de la Gare (partie) et de Pierrepont (partie) faisant partie du chemin vicinal de grande communication N° 83 de Pierrepont à Louvrechy, approuvé par arrêté en date du 12 décembre 1883 et maintenu sans modification dans le projet d'aménagement;

b) application immédiate du plan général d'alignement du chemin de grande communication N° 155, des chemins vicinaux ordinaires N° 2, 4 et 7 et de différentes rues constituant la voirie urbaine dans la traverse de la commune d' Hargicourt;

Vu les avis de la Commission départementale d'aménagement des villes et villages en date des 2 août 1921 et 28 Septembre 1922

ARRETE :

Article Premier.- Sont déclarés d'utilité publique les travaux ci-après:

a) l'application immédiate du plan d'alignement des rues de la gare (partie) et de Pierrepont (partie) faisant partie du chemin vicinal de grande communication N° 83 de Pierrepont à Louvrechy approuvé par arrêté en date du 12 décembre 1883 et maintenu sans modification dans le projet d'aménagement.

b) application immédiate du plan général d'alignement du chemin de grande communication N° 155 des chemins vicinaux N° 2, 4 et 7 et de différentes rues constituant la voirie urbaine dans la traverse de la commune d' Hargicourt;

../..

Il sera transmis sans retard à la Préfecture (2ème Division) un procès-verbal dressé par M. le Maire pour constater l'accomplissement de ces trois formalités.

Fait à Amiens le 25 Mai 1925.

Le Préfet,

signé: Emery.

2e DIVISION

Pour ampliation destinée
à Monsieur l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées.

Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture.

PRÉFECTURE DE LA SOMME — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué à M. Lestre
pour prendre copie et renvoyer
Amiens, le 27 juin 1923
L'Ingénieur en chef

copie renvoyé
Prie rendre et retourner
Péronne, le 29-6-1923
L'Ingénieur d'arrondissement,

Communiqué à M. Mitault avec qui le concerne
pour prendre copie et renvoyer
Amiens, le 1er avril 1925.
L'Ingénieur en chef

Retourné à M. l'Ingénieur
en Chef après communication prise.
Amiens le 1er avril 1926.
Le Ingénieur d'Arrondt,